

Thème 21. Baptême et Confirmation

Le Baptême incorpore celui qui le reçoit à la vie, à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ et à son action salvatrice. Il imprime sur le chrétien un sceau spirituel indélébile d'appartenance au Christ. Par la confirmation, les chrétiens participent plus pleinement à la mission de Jésus-Christ et à la plénitude de l'Esprit Saint. Le chrétien baptisé et confirmé est destiné à participer à la mission évangélisatrice de l'Église en vertu de ces sacrements.

9 nov. 2022

Le baptême : fondements bibliques et institution

Parmi les nombreuses préfigurations vétérotestamentaires du baptême, le déluge universel, la traversée de la Mer Rouge et la circoncision ressortent comme étant explicitement mentionnés dans le Nouveau Testament comme faisant allusion à ce sacrement (cf. 1 P 3, 20-21 ; 1 Co 10, 1 ; Col 2, 11-12). Chez le Baptiste, le rite de l'eau, même sans efficacité salvatrice, se joint à la préparation doctrinale, à la conversion et au désir de grâce, piliers du futur catéchuménat.

Jésus est baptisé dans les eaux du Jourdain au début de son ministère public (cf. Mt 3, 13-17), non par nécessité, mais par solidarité

rédemptrice. À cette occasion, l'eau est définitivement indiquée comme étant l'élément matériel du signe sacramentel. En outre les cieux s'ouvrent, l'Esprit descend sous la forme d'une colombe et la voix de Dieu le Père confirme la filiation divine du Christ : des événements qui manifestent en la Tête de la future Église ce qui sera ensuite réalisé sacramentellement dans ses membres.

Plus tard, a lieu la rencontre avec Nicodème, au cours de laquelle Jésus affirme le lien pneumatologique entre l'eau du baptême et le salut, d'où découle sa nécessité : « personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jn 3 ,5).

Le mystère pascal donne au baptême sa valeur salvifique ; Jésus, en effet, « avait déjà parlé de sa passion qu'il allait souffrir à Jérusalem comme

d'un "Baptême" dont il devait être baptisé (Mc 10, 38 ; cf. Lc 12, 50). Le Sang et l'eau qui ont coulé du côté transpercé de Jésus crucifié (cf. Jn 19, 34) sont des *types* du Baptême et de l'Eucharistie, sacrements de la vie nouvelle (cf. 1 Jn 5, 6-8) »
(*Catéchisme*, 1225).

Avant de monter au ciel, le Seigneur a dit aux apôtres : « Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé » (Mt 28, 19-20). Ce commandement est fidèlement suivi à partir de la Pentecôte et renvoie à l'objectif premier de l'évangélisation, qui est toujours d'actualité.

Commentant ces textes, saint Thomas d'Aquin dit que l'institution du baptême a été multiple : quant à la matière, dans le baptême du Christ ; quant à sa nécessité, elle a été

affirmée en Jn 3,5 ; son usage a commencé lorsque Jésus a envoyé ses disciples prêcher et baptiser ; son efficacité vient de la Passion ; sa diffusion a été proclamée en Mt 28,19.

La justification et les effets du baptême

Nous lisons dans Romains 6, 3-4 : « Ne le savez-vous pas ? Nous tous qui par le baptême avons été unis au Christ Jésus, c'est à sa mort que nous avons été unis par le baptême. Si donc, par le baptême qui nous unit à sa mort, nous avons été mis au tombeau avec Lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, comme le Christ qui, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts ». Le baptême, en incorporant le fidèle à la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ et à son action salvatrice, accorde la justification. C'est ce que

dit Colossiens 2, 12 : « Dans le baptême, vous avez été mis au tombeau avec Lui et vous êtes ressuscités avec Lui par la foi en la force de Dieu qui L'a ressuscité d'entre les morts ». S'ajoute maintenant l'impact de la foi, par lequel, avec le rite de l'eau, nous sommes "revêtus du Christ", comme le confirme Galates 3, 26-27 : « Car tous, dans le Christ Jésus, vous êtes fils de Dieu par la foi. En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ ».

La justification baptismale se traduit par des effets concrets sur l'âme du chrétien, que la théologie présente comme des effets de guérison et d'élévation. Les premiers se réfèrent au pardon des péchés, comme le souligne la prédication pétriniene : « Pierre leur répondit : *Convertissez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ pour le pardon de ses péchés ; vous recevrez*

alors le don du Saint-Esprit » (Ac 2,38). Cela inclut la rémission du péché originel et, chez les adultes, de tous les péchés personnels. La totalité de la peine temporelle et éternelle est également remise. Chez le baptisé « certaines conséquences temporelles du péché demeurent cependant, telles les souffrances, la maladie, la mort, ou les fragilités inhérentes à la vie comme les faiblesses de caractère, etc., ainsi qu'une inclination au péché que la Tradition appelle la *concupiscence*, ou, métaphoriquement, "le foyer du péché" (*fomes peccati*) » (*Catéchisme*, 1264).

L'aspect d'élévation consiste dans l'effusion de l'Esprit Saint ; en effet, « c'est dans un unique Esprit (...) que nous tous (...) avons été baptisés » (1 Co 12, 13). Parce que c'est le même « Esprit du Christ » (Rm 8, 9), nous recevons « un esprit qui fait de [nous] des fils » (Rm 8, 15), comme

des fils dans le Fils. Avec la filiation divine, Dieu accorde au baptisé la grâce sanctifiante, les vertus théologiques et morales et les dons de l'Esprit Saint.

Parallèlement à cette réalité de la grâce, « le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile ("*character*") de son appartenance au Christ. Cette marque n'est effacée par aucun péché, même si le péché empêche le Baptême de porter des fruits de salut (cf. DS 1609-1619) » (*Catéchisme*, 1272).

Puisque nous avons été baptisés dans un seul Esprit « pour former un seul corps » (1 Co 12, 13), l'incorporation au Christ est en même temps une incorporation à l'Église, et en cela nous sommes liés à tous les chrétiens, y compris ceux qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église Catholique.

Enfin, rappelons que les baptisés sont « une descendance choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple destiné au salut, pour que vous annonciez les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 P 2, 9) : ils participent donc au sacerdoce commun des fidèles, étant "tenus de professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu" (*Lumen Gentium* 11) et de participer à l'activité apostolique et missionnaire du Peuple de Dieu (cf. *Lumen Gentium* 17 ; *Ad Gentes* 7, 23) » (*Catéchisme*, 1270).

Nécessité du Baptême

La catéchèse du Nouveau Testament affirme catégoriquement du Christ : « En nul autre que lui, il n'y a de salut, car, sous le ciel, aucun autre nom n'est donné aux hommes, qui puisse nous sauver » (Ac 4,12). Et comme être "baptisé dans le Christ" équivaut

à être "revêtu du Christ" (Ga 3,27), les paroles de Jésus selon lesquelles « celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui refusera de croire sera condamné » (Mc 16,16) doivent être comprises dans toute leur force. De là découle la foi de l'Église en la nécessité du baptême pour le salut.

Cette dernière assertion doit être comprise selon la formulation prudente du magistère : « le Baptême est nécessaire au salut pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander ce sacrement (cf. Mc 16, 16). L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle ; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçu du Seigneur de faire "renaître de l'eau et de l'Esprit" tous ceux qui peuvent être baptisés. *Dieu a lié le salut au sacrement du Baptême, mais Il n'est pas Lui-même*

lié à ses sacrements » (Catéchisme, 1257).

Il existe en effet des situations particulières dans lesquelles les principaux fruits du baptême peuvent être acquis sans médiation sacramentelle. Mais précisément parce qu'il n'y a pas de signe sacramentel, il n'y a pas de certitude de la grâce conférée. Ce que la tradition ecclésiale a appelé *baptême de sang* et *baptême de désir* ne sont pas des "actes reçus", mais un ensemble de circonstances qui concourent chez un sujet, déterminant les conditions du salut. Cela s'entend comme « la ferme conviction que ceux qui subissent la mort en raison de la foi, sans avoir reçu le Baptême, sont baptisés par leur mort pour et avec le Christ » (*Catéchisme, 1258*). De même, l'Église affirme que « tout homme qui, ignorant l'Évangile du Christ et son Église, cherche la vérité et fait la

volonté de Dieu selon qu'il la connaît, peut être sauvé. On peut supposer que de telles personnes auraient *désiré explicitement le Baptême* si elles en avaient connu la nécessité » (*Catéchisme*, 1260).

Les situations de baptême de sang et de baptême de désir n'incluent pas celle des enfants morts sans baptême. Pour eux, « l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux » ; mais c'est précisément la foi dans la miséricorde de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés (cf. 1 Tm 2, 4), qui permet de croire qu'il existe une voie de salut pour les enfants qui meurent sans baptême (cf. *Catéchisme*, 1261).

Célébration liturgique

Les "rites de réception" cherchent à discerner la volonté des candidats, ou de leurs parents, de recevoir le

sacrement et d'en assumer les conséquences. Suivent ensuite les lectures bibliques, illustrant le mystère baptismal, puis commentées dans l'homélie. Puis on invoque l'intercession des saints, dans la communion desquels le candidat sera intégré ; avec la prière d'exorcisme et l'onction avec l'huile des catéchumènes, on signifie la protection divine contre les embûches du malin. L'eau est ensuite bénie avec des formules hautement catéchétiques qui donnent une forme liturgique au lien entre l'eau et l'Esprit. La foi et la conversion sont rendues présentes par la profession trinitaire et le renoncement à Satan et au péché.

On entre ensuite dans la phase sacramentelle du rite, « en (...) purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole » (Ep 5, 26). L'ablution, qu'elle soit par infusion ou par immersion,

s'effectue de telle sorte que l'eau coule sur la tête, signifiant ainsi le véritable lavage de l'âme. La matière valide du sacrement est l'eau considérée comme telle selon le jugement commun des hommes. En versant trois fois l'eau sur la tête du candidat, ou en l'immergeant, le ministre prononce les mots : « NN, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Dans les liturgies orientales, la formule utilisée est : « Le serviteur de Dieu, NN, est baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ».

Les rites post-baptismaux (ou explicatifs) illustrent le mystère accompli. La tête du candidat est ointe (si la confirmation ne suit pas immédiatement), pour signifier sa participation au sacerdoce commun et évoquer la future chrismation. Un vêtement blanc est donné comme une exhortation à préserver l'innocence du baptême et comme un

symbole de la nouvelle vie conférée. Le cierge allumé avec le cierge pascal symbolise la lumière du Christ donnée pour vivre en enfants de la lumière par la foi reçue. Le rite de l'*effeta*, en touchant avec le pouce les oreilles et la bouche du candidat, signifie l'attitude d'écoute et de proclamation de la parole de Dieu. Enfin, la récitation du Notre Père devant l'autel – chez les adultes, dans la liturgie eucharistique – montre la nouvelle condition d'enfant de Dieu.

Ministre et sujet. Le baptême dans la vie d'un chrétien

Le ministre ordinaire est l'évêque et le prêtre et, dans l'Église latine, également le diacre. En cas d'urgence, tout homme ou femme, même non chrétien, peut baptiser, à condition qu'il ait l'intention de réaliser ce que l'Église croit lorsqu'elle agit de la sorte.

Le baptême est destiné à tous les hommes et femmes qui ne l'ont pas encore reçu. Les qualités nécessaires du candidat diffèrent selon qu'il s'agit d'un nourrisson ou d'un adulte. Les premiers, qui n'ont pas encore atteint l'usage de la raison, doivent recevoir le sacrement dans les premiers jours de leur vie, dès que leur santé et celle de leur mère le permettent. En effet, en tant que porte d'entrée dans la vie de la grâce, le baptême est un événement absolument gratuit pour la validité duquel il suffit qu'il ne soit pas rejeté ; en outre, la foi du candidat, qui est nécessairement une foi ecclésiale, devient présente dans la foi de l'Église, à laquelle il participera une fois qu'il aura atteint l'âge adulte. Il y a cependant certaines limites à la pratique du baptême des enfants : il est illicite si le consentement des parents fait défaut, ou s'il n'y a pas de garantie suffisante d'une éducation future à la foi catholique. Afin

d'assurer cette dernière, des parrains et marraines sont nommés, choisis parmi des personnes à la vie exemplaire^[1].

Les candidats adultes sont préparés par le catéchuménat, structuré selon les diverses pratiques locales, en vue de recevoir la Confirmation et la Première Communion lors de la même cérémonie. Pendant cette période, l'objectif est de susciter le désir de la grâce, y compris l'intention de recevoir le sacrement, qui est une condition de validité. Cela va de pair avec l'instruction doctrinale qui transmet progressivement au candidat la vertu surnaturelle de la foi, et avec la véritable conversion du cœur qui peut exiger des changements radicaux dans la vie du candidat.

Le caractère sacramentel, déjà mentionné, est un signe spirituel de configuration au Christ, qui imprime

dans l'âme une ressemblance avec Lui, une image du Christ auquel, dès ce moment, nous appartenons et auquel nous devons devenir toujours plus semblables. Cette configuration initiale constitue donc une prétention permanente à l'identification finale avec le Christ, à « être configurés à l'image de son Fils, pour que ce Fils soit le premier-né d'une multitude de frères » (Rm 8,29). C'est le fondement baptismal de l'appel universel à la sainteté, repris par le Concile Vatican II : « l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur forme de vie » (*Lumen Gentium*, n° 40).

Ce même caractère baptismal est aussi un signe spirituel *qui distingue* et *qui dispose*. Autrement dit : par "qui distingue", on entend qu'il distingue "extérieurement" les

chrétiens des non-chrétiens, tandis que par "qui dispose" on entend que le caractère baptismal dispose "intérieurement" comme la base sur laquelle repose l'égalité radicale de tous les baptisés : comme le dit saint Paul, « en effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ ; il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme, car tous, vous ne faites plus qu'un dans le Christ Jésus » (Ga 3,27-28). Cette égalité fondamentale, ainsi que le fait d'être "un" dans le Christ, nous pousse à vivre une fraternité fondée sur une réalité qui va au-delà de la simple affinité humaine. Enfin, en tant que signe qui dispose, le caractère est constitué comme une capacité surnaturelle de pouvoir recevoir et assimiler avec fruit la grâce salvatrice provenant des autres sacrements : en ce sens, le baptême oriente notre vie vers les autres sacrements. Il serait donc

incohérent de recevoir le baptême et d'ignorer les autres sacrements.

Les fondements bibliques et historiques de la confirmation

Les prophéties sur le Messie avaient annoncé que « sur lui reposera l'Esprit du Seigneur » (Is 11,2), et que cela serait lié à son élection comme envoyé : « voici mon serviteur que je soutiens, mon élu qui a toute ma faveur. J'ai fait reposer sur lui mon Esprit ; aux nations, il proclamera le droit » (Is 42,1). Le texte prophétique est encore plus explicite lorsqu'il est mis sur les lèvres du Messie : « L'Esprit du Seigneur Dieu est sur moi parce que le Seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé annoncer la bonne nouvelle aux humbles » (Is 61,1).

Quelque chose de semblable est également annoncé pour le peuple de Dieu tout entier ; à ses membres, Dieu dit : « Je mettrai en vous mon

Esprit, Je ferai que vous marchiez selon mes lois, que vous gardiez mes préceptes et leur soyez fidèles » (Ez 36,27) ; et dans *Joël* 3,2, l'universalité de cette diffusion est soulignée : « même sur les serviteurs et sur les servantes je répandrai mon Esprit en ces jours-là ».

Avec le mystère de l'Incarnation s'accomplit la prophétie messianique (cf. Lc 1, 35), confirmée, complétée et manifestée publiquement lors de l'onction au Jourdain (cf. Lc 3, 21-22), lorsque l'Esprit descend sur le Christ sous la forme d'une colombe et que la voix du Père porte à son accomplissement la prophétie de l'élection. Le Seigneur lui-même se présente au début de son ministère comme l'oint de Yahvé en qui s'accomplissent les prophéties (cf. Lc 4, 18-19), et il se laisse guider par l'Esprit (cf. Lc 4, 1 ; 4, 14 ; 10, 21) jusqu'au moment même de sa mort (cf. He 9, 14).

Avant d'offrir sa vie pour nous, Jésus promet l'envoi de l'Esprit (cf. Jn 14, 16 ; 15, 26 ; 16, 13), comme cela se produit effectivement à la Pentecôte (cf. Ac 2, 1-4), en référence explicite à la prophétie de Joël (cf. Ac 2, 17-18), initiant ainsi la mission universelle de l'Église.

Le même Esprit répandu sur les apôtres à Jérusalem est communiqué par eux aux baptisés par l'imposition des mains et la prière (cf. Ac 8, 14-17 ; 19, 6) ; cette pratique est devenue si connue dans l'Église primitive qu'elle est attestée dans la Lettre aux Hébreux comme faisant partie de « l'enseignement élémentaire » et des « fondements » (He 6,1-2). Ce tableau biblique est complété par la tradition paulinienne et johannique qui lie les concepts d'"onction" et de "sceau" à l'Esprit infusé sur les chrétiens (cf. 2 Co 1, 21-22 ; Ep 1, 13 ; 1 Jn 2, 20.27). Ceci a trouvé une expression liturgique dans les documents les

plus anciens par l'onction du candidat avec de l'huile parfumée.

Ces mêmes documents témoignent de l'unité rituelle primitive des trois sacrements d'initiation, conférés lors de la célébration de Pâques présidée par l'évêque dans la cathédrale.

Lorsque le christianisme s'est répandu en dehors des villes et que le baptême des enfants s'est généralisé, il n'était plus possible de suivre la pratique primitive. Alors qu'en Occident la confirmation était réservée à l'évêque et séparée du baptême, en Orient, l'unité des sacrements de l'initiation, conférés en même temps au nouveau-né par le prêtre, a été préservée. En Orient, on accorde une importance croissante à l'onction de *myron* (saint chrême), qui s'étend à diverses parties du corps ; en Occident, l'imposition des mains devient une imposition générale sur tous les confirmants, tandis que chacun

reçoit l'onction de chrême sur le front.

Signification liturgique et effets sacramentels

Le *chrême*, composé d'huile d'olive et de baume, est consacré par l'évêque ou le patriarche, et seulement par lui, lors de la messe chrysmale. L'onction du confirmant avec le saint chrême est un signe de sa consécration au Seigneur. « Par la Confirmation, les chrétiens, c'est-à-dire ceux qui sont oints, participent davantage à la mission de Jésus-Christ et à la plénitude de l'Esprit Saint dont Il est comblé, afin que toute leur vie dégage "la bonne odeur du Christ" (cf. 2 Co 2, 15). Par cette onction, le confirmant reçoit "la marque", le *sceau* de l'Esprit Saint » (*Catéchisme*, 1294-1295).

Cette onction est précédée liturgiquement, lorsqu'elle est effectuée séparément du baptême,

par le renouvellement des promesses baptismales et la profession de foi des confirmants. « Ainsi il apparaît clairement que la Confirmation se situe dans la suite du Baptême » (*Catéchisme*, 1298). Suit, dans la liturgie romaine, l'*extensio manuum* pour tous ceux qui doivent être confirmés par l'évêque, tandis que celui-ci prononce une prière à fort contenu d'épiclèse (c'est-à-dire d'invocation et de supplication). Cela conduit au rite spécifiquement sacramentel qui s'accomplit « par l'onction du saint chrême sur le front, faite en imposant la main, et par ces paroles : *Accipe signaculum doni Spiritus Sancti* ('Sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu') » (*Catéchisme*, 1300). « Dans les Églises orientales (...) l'onction (...) se fait (...) sur les parties les plus significatives du corps (...) ; chaque onction étant accompagnée de la formule : "Sceau du don de l'Esprit-Saint" » (*Ibid*). Le rite se termine par le baiser de paix,

comme manifestation de la communion ecclésiale avec l'évêque (cf. *Catéchisme*, 1301).

La confirmation a donc une unité intrinsèque avec le baptême, même si elle ne s'exprime pas nécessairement dans le même rite. Elle complète le patrimoine baptismal du candidat par les dons surnaturels caractéristiques de la maturité chrétienne. La confirmation n'est conférée qu'une seule fois ; « elle imprime en effet dans l'âme une *marque spirituelle indélébile*, le "caractère", qui est le signe de ce que Jésus-Christ a marqué un chrétien du sceau de son Esprit en le revêtant de la force d'en haut pour qu'il soit son témoin » (*Catéchisme*, 1304). Par elle, les chrétiens reçoivent avec une abondance particulière les dons de l'Esprit Saint, ils sont plus étroitement liés à l'Église, « obligés ainsi plus strictement tout à la fois à répandre et défendre la foi par la

parole et par l'action » (*Lumen Gentium*, 11).

Un chrétien baptisé et confirmé est donc destiné à participer à la mission évangélisatrice de l'Église en vertu de ces sacrements, sans avoir besoin de recevoir un mandat spécial de la hiérarchie, du moins dans le domaine des relations personnelles (famille, amis, profession...). En particulier à travers la Confirmation, cette "destination" comprend à la fois les moyens surnaturels nécessaires, aussi bien pour que la propre croissance dans la vie chrétienne ne soit pas délaissée au cours des diverses vicissitudes qu'un chrétien rencontre au cours de sa vie, que sous forme de force pour surmonter la peur de proposer hardiment la foi chrétienne, tant dans des environnements favorables que dans d'autres où la sécularisation a pris la forme d'une indifférence à l'égard de l'Évangile ou même d'une hostilité à

l'égard du christianisme ou de l'Église. Une personne confirmée est appelée à témoigner du Christ par une vie chrétienne consolidée et par sa parole.

Ministre et sujet de la confirmation

En tant que successeurs des apôtres, les évêques sont les seuls « ministres originaires de la confirmation » (*Lumen Gentium*, 26). Dans le rite latin, le ministre ordinaire est exclusivement l'évêque ; un prêtre ne peut valablement confirmer que dans les cas prévus par la législation générale (baptême d'adultes, réception dans la communion catholique, assimilation épiscopale, danger de mort) ou lorsqu'il en reçoit la faculté spécifique ou est momentanément associé à cette fin par l'évêque. Dans les Églises orientales, le ministre ordinaire est également le prêtre, qui doit toujours

utiliser le chrême consacré par le patriarche ou l'évêque.

En tant que sacrement d'initiation, la confirmation est destinée à tous les chrétiens, et pas seulement à quelques privilégiés. Dans le rite latin, elle est conférée lorsque le candidat a atteint l'usage de la raison : l'âge spécifique dépend des pratiques locales, qui doivent respecter son caractère d'initiation. Une instruction préalable, une intention réelle et l'état de grâce sont nécessaires.

Bibliographie

- Catéchisme *de l'Église Catholique*,
1212-1321

- Compendium *du Catéchisme de l'Église Catholique*, 251-270

- Enric Moliné, *Les sept sacrements*,
Laurier, 1999.

- Guillaume de Menthière, *La
confirmation: sacrement du don*,
Parole et Silence, 1998.

[¹] Cf. *Catéchisme de l'Église
catholique*, 1255.

Philip Goyret

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-be/article/theme-21-
bapteme-et-confirmation/](https://opusdei.org/fr-be/article/theme-21-bapteme-et-confirmation/) (5 avr. 2025)